

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération : **DE_2026_0024** Séance du lundi 05 octobre 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation :
22/09/2026

Présents : 9

*cinq octobre deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Votants : 10

Secrétaire de séance :

Valérie LARAPIDIE

Présents : Patrice DOMINICI, Eileen
HAMMOND, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD, Maya
MARFAING, Valentin DAUPHIN, Maud DENTINGER,
Amandine CHARRIERE, Matthieu TARLET

Représentation : Philippe PEROL représenté
par Patrice DOMINICI

Excusés:

Absents: Pascal NEGRIER

Décision modificative n°1



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 21

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu le budget primitif 2026 de la commune adopté le 27 avril 2026

Le Maire expose au conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	DM 2026-001
011	60622	Carburants	-1,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1,00
TOTAL			0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 comme présentée et en équilibre.

Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention":
0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte
cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait
conforme,

Le Maire, Dominici Patrice

